Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 32 (1894)

Heft: 44

Artikel: Pour les tramways

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194547

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTRUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Suisse: un an . . six mois . 4 fr. 50 2 fr. 50 ETRANGER: un an . 7 fr. 20 On s'abonne au Bureau du Conteur, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1er jan-vier, du 1er avril, du 1er juillet et du 1er octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c.; de la Suisse, 20 c.; de l'Etranger, 25 c. la ligne ou son espace.

AVIS. — Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS, pour 1895, recevront ce journal gratuitement durant les mois de novembre et décembre de l'année courante. - Prix de l'abonnement: Pour la Suisse, fr. 4,50; pour l'etranger, fr. 7,20.

Pour les tramways.

Il est encore des centaines, des milliers de Lausannois qui ne croient pas encore aux tramways, malgré tout ce qui en a été dit dernièrement, soit dans nos journaux, soit au sein du Conseil communal.

Il y a en effet, dans notre bonne ville, tant de projets qui sont sur le tapis depuis nombre d'années, et dont nous n'avons jamais pu voir la réalisation, que lorsqu'on nous parle maintenant de quelque entreprise nouvelle, nous n'avons plus confiance, nous ne pouvons plus y croire.

Eh bien, pour lutter contre cette maladie du statu quo qui afflige Lausanne, pour éviter les oppositions de tout genre qui se font jour dès qu'un homme d'initiative, une Société ou une administration veut marcher avec les progrès du jour, nous pourrions peut-être utiliser avec succès le moyen employé en pareille circonstance, par les Américains de Californie. Il mériterait tout au moins d'être sérieusement étudié.

C'était à l'époque où il s'agissait de construire le grand chemin de fer qui va de New-York a San-Francisco, en traversant tout le continent du nouveau monde, des rivages de l'Atlantique à ceux de l'océan Pacifique.

Ce travail gigantesque soulevait de grosses objections et l'on se heurtait à des difficultés de toutes sortes qui semblaient inextricables.

Eh bien, pendant de longues années, et tant qu'on rencontra de l'indifférence ou de la mauvaise volonté à propos du chemin de fer projeté, aucun mandat électif ne fut obtenu en Californie sans que le candidat n'eût fait la déclaration formelle de s'employer de son mieux pour arriver à une solution.

A moins d'être partisan de cette grande entreprise, on ne fut plus rien, ni membre du Congrès, ni magistrat, ni fonctionnaire, pas même garde champêtre.

Et le chemin de fer se fit.

Electeurs lausannois, vous connaissez maintenant le moyen; vous n'avez qu'à le mettre en pratique. Nous avons la ferme conviction qu'il aura son petit effet.

Kiosque et bassin.

Le kiosque des journaux, placé près de la fontaine de la Palud, préoccupe fort désagréablement, et depuis longtemps déjà, les habitants de ce quartier. Les nombreuses démarches faites à ce sujet auprès des autorités communales ont donné lieu à un rapport lu dans la dernière séance du Conseil communal, et dont nous reproduisons ici les principaux passages, suivant le désir qui nous en a été exprimé de divers côtés.

Le 6 mai 1891, une pétition, signée par 27 habitants de la Palud, était adressée à la Municipalité, en vue d'obtenir l'enlèvement du kiosque, dont le « casque rond bariolé et le drapeau fédéral en fer », offusquent journellement leurs yeux et empêchent de voir les devantures des magasins.

Les pétitionnaires disaient entre au-

La présence du kiosque en cet endroit est fort regrettable et nuit à l'aspect de la place de la Palud, la plus pittoresque de la ville. En effet, les peintures et l'architecture de l'Hôtel-de-ville, ainsi que la fontaine, qui date de 1585, sont fort remarquées, et chacun reconnaît que, dans son ensemble, cette place constitue une des parties les plus intéressantes du vieux Lausanne. C'est du reste là que le Major Davel a travaillé à l'indépendance de son pays et qu'il a vu ses nobles efforts couronnés par une arrestation arbitraire.

Eh bien, de quelque côté qu'on débouche sur la place, c'est le kiosque et toujours le kiosque qui s'offre à l'œil et masque le profil de la statue de la Justice qui décore la

Une autre considération à l'appui de cette demande était celle de la célébration très prochaine des fêtes universitaires. La décoration soignée que se proposaient de faire, à cette occasion, les habitants du quartier, deviendrait

impossible, vu la note discordante qu'y apporterait inévitablement l'horrible

Le 15 mai, à la veille de ces fêtes, la Municipalité fit droit, dans une certaine mesure, aux vœux des pétitionnaires; c'est-à-dire que le kiosque, qui se trouvait placé en face de la pharmacie Morin, fut transporté, provisoirement, en face de la pharmacie Grandjean, la Municipalité estimant sans doute que chacun de ces deux concurrents devait en avoir sa part.

Les fêtes terminées, cet édifice fut replacé à l'endroit qu'il occupe aujour-

Il est juste d'ajouter que cette opération eut lieu aux frais du comité de quartier.

Un échange de lettres s'ensuivit entre la Municipalité et les pétitionnaires, ceux-ci persistant dans leurs réclamations. Mais la Municipalité étant liée par un bail à l'Agence de journaux de Genève, et examinant la question de savoir si le kiosque ne pourrait pas être installé dans une autre partie de la ville, ajourna toute décision définitive.

Les choses en restèrent là jusqu'au 9 juillet 1894, où une nouvelle pétition, adressée, cette fois, au Conseil communal, et signée par 54 propriétaires ou habitants des immeubles de la Palud et d'une partie de ceux des rues du Pont et de la Mercerie, vint raviver toute la question.

Cette pétition faisait valoir les mêmes arguments que la précédente, et demandait en outre que le petit bassin de la fontaine, ainsi que le mur en demi-lune qui le masque, fussent eplevés et remplacés par la continuation de l'escalier entourant la fontaine.

Chose curieuse, une troisième pétition, datée du 14 juillet suivant, et signée par plus de 180 habitués du kiosque, était envoyée à la Municipalité auprès de laquelle ceux-ci protestaient vigoureusement contre les précédentes pétitions, et affirmaient que le kiosque ne nuisait en rien à la fontaine et ne masquait qu'imperceptiblement la façade de la maison voisine!...